



BREXIT export : maintien de la certification normale en 2020

Note à l'attention des familles professionnelles

La DGAI/BEPT nous a communiqué le 20 janvier 2020 les informations ci-dessous :

Le référentiel réglementaire sera maintenu jusqu'à fin décembre 2020, quel que soit la teneur des négociations au cours de l'année.

Le Royaume Uni restera donc du point de vue SPS export, après le 31 janvier 2020, et jusqu' à fin décembre 2020, un Etat Membre de l'Union européenne.

En revanche, à compter du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni deviendra concrètement pays tiers et de ce fait les mesures de certification pays tiers entreront en vigueur. Elles seront présentées par la DGAI dès que connues.

Il est vraisemblable qu'il n'y ait pas de modifications en matière d'agrément (pas d'agrément spécifique Royaume-Uni).